

I

**PRÉSENTATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL**

Le 22 juin de 1980, le Très Saint-Père Jean-Paul II élevait aux honneurs de l'autel cinq Vénérables Serviteurs de Dieu, en leur donnant le titre de bienheureux. Il s'agissait du missionnaire jésuite originaire des îles Canaries, mais actif pastoralement au Brésil, José de Anchieta (1534-1597); du tertiaire franciscain, également né dans les îles Canaries, actif par la suite comme missionnaire au Guatemala et fondateur des Frères de Bethléem, Pedro de San José de Betancur (1626-1667); d'une sœur ursuline française et missionnaire au Canada Marie Guyart de l'Incarnation (1599-1672), du noble français et premier évêque de Québec François de Laval (1623-1708), et de la première bienheureuse autochtone américaine de l'ethnie iroquoise-mohawk-algonquine Kateri Tekakwitha (1656-1680).

La raison de l'élévation en même temps aux honneurs de l'autel pour les cinq bienheureux doit se retrouver selon toute probabilité dans leur idéal chrétien commun et leur activité missionnaire commune, mise en œuvre dans une période de temps bien délimitée, située entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et la fin du XVII<sup>e</sup>, au bénéfice des peuples autochtones de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud tant et si bien qu'on peut leur attribuer les appellations de fervents apôtres et missionnaires zélés, évangélisateurs infatigables et père de la foi de tout le continent américain.

Si l'événement de la béatification est arrivé en même temps du point de vue chronologique, cela n'a pas été le cas pour la canonisation. Le premier des cinq Bienheureux à être canonisé a été Pedro de San José de Betancur, qui a été déclaré saint par le pape Jean-Paul II le 30 juillet 2002. Dix ans plus tard, le même honneur a été accordé à Kateri Tekakwitha, canonisée par Benoît XVI le 21 octobre 2012. Aux trois autres Bienheureux, au lieu de la canonisation formelle, on pourra accorder, s'il plaît à l'Autorité Suprême de l'Église, la canonisation équipollente, que les représentants des Hiérarchies Ecclésiastiques locales et les supérieurs des Ordres religieux respectifs ont vivement demandée.

Il s'agit d'une pratique, celle de la canonisation équipollente, qui a toujours été présente dans l'histoire des procédures canoniques, en commençant dès

la mise en place de la Congrégation des Rites Sacrés le 22 janvier 1588, et jusqu'à présent. La première canonisation équipollente en fait, a été décrétée par Clément VIII en faveur de saint Romuald, fondateur des Camaldules le 9 juillet 1595, et la dernière dans l'ordre chronologique a été accordée par le présent Souverain Pontife, le Pape François, le 17 décembre 2013, en faveur de Pierre Favre, le premier prêtre jésuite.

En ce qui regarde la doctrine de la canonisation équipollente, on la trouve bien théorisée dans le chapitre 41 du premier volume de l'ouvrage de Benoît XIV, *De Servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione*. Pour procéder à une canonisation équipollente - ainsi s'exprime le pape Lambertini - il y a trois choses qui sont requises: 1. l'existence d'un culte ancien, 2. l'attestation constante et commune d'historiens dignes de confiance sur les vertus ou sur le martyre et 3. la renommée interrompue de miracles. Dans ces cas - et c'est encore l'enseignement de Benoît XIV - le Souverain Pontife peut, de son autorité, procéder à la canonisation équipollente, c'est-à-dire à l'extension à la dévotion de l'Église universelle par la récitation de l'Office divin et la célébration de la messe "sans que survienne une déclaration définitive formelle, sans avoir passé par tout le processus judiciaire, sans avoir fait les cérémonies habituelles de canonisation » (lib. I, ch. 41, n. 1)<sup>1</sup>

Juste pour mettre en évidence, pour François de Laval, les exigences requises - le culte ancien, l'attestation commune de la pratique des vertus et la réputation ininterrompue de miracles - on a préparé cette *Positio super canonizatione aequipollenti* qui est maintenant soumise à l'examen et au jugement des Éminents et Révérends Pères de la Congrégation pour les Causes des Saints.

#### Bref profil biographique

Appartenant à l'une des plus anciennes et nobles familles de France, François de Laval est né à Montigny-sur-Avre, dans le diocèse de Chartres, le 30 avril 1623. Son

---

<sup>1</sup> Ainsi s'exprime à cet égard Benoît XIV : « Il est vrai, comme la canonisation équipollente a été introduite, et qu'elle est toujours en vigueur depuis les années susdites, par laquelle le Souverain Pontife, après avoir pris connaissance de l'héroïcité des vertus, ou du martyre, des miracles, et de l'affirmation de la constante et commune attestation des Historiens dignes de foi, et de la présence d'une continuelle réputation de miracles, permet un culte dans l'Église universelle par la célébration de la messe et de l'Office et la célébration de la fête à un certain jour, sans qu'intervienne une déclaration formelle définitive, sans avoir passé dans tout le processus judiciaire, sans faire les cérémonies habituelles de canonisation [...] ": Benedetto XIV (Prospero Lambertini ), t *De Servorum Dei Beatificatione et Beatorum Canonizatione - La Beatificazione dei Servi di Dio e la Canonizzazione dei Beati*, vol. 1/2, a cura di V. Criscuolo, Città del Vaticano 2011, 9-10.

père était Hugues de Laval, chevalier et seigneur de Montigny, et sa mère, Michelle de Péricard. Après la première éducation dans la famille, à partir de 1631 il a fait ses études classiques au collège des Jésuites de La Flèche, où il a reçu la tonsure et en 1635, une année après la mort de son père, il a été nommé chanoine d'Évreux par l'évêque du lieu qui était son oncle, François de Péricard, le frère de sa mère. Se sentant appelé au ministère presbytéral, il entra au collège de Clermont à Paris, mais en 1645, à la mort de ses deux frères aînés, il fut forcé de quitter le collège et de prendre soin de la gestion des affaires familiales, dont il était devenu le principal responsable.

Un an après son ordination, reçue le 10 mai 1647, il fut nommé archidiacre d'Évreux: cette position lui donna la responsabilité directe de la *cura animarum* [traduction : soin des âmes] dans le diocèse, où il entreprit sans relâche plusieurs visites pastorales dans l'esprit du Concile de Trente et à l'exemple de saint Charles Borromée. En 1653 il fut nommé vicaire apostolique du Tonkin en Indochine, mais ne put s'y rendre à cause de l'opposition du Portugal pour des raisons de compétence territoriale : à cette occasion, François de Laval démissionna de son poste d'archidiacre d'Évreux et confia le gouvernement de la famille à son frère cadet.

N'étant pas en mesure d'atteindre le Tonkin, il se retira pendant quatre ans, de 1654 à 1658, à l'Ermitage de Caen, une école renommée de spiritualité et d'ascétisme dirigée par Jean de Bernières. Le 3 juin 1658, il fut nommé, par Alexandre VII, vicaire apostolique de la Nouvelle France, comme on désignait alors le Canada, recevant l'ordination épiscopale comme évêque titulaire de Pétrée à Paris le 8 décembre 1658. Après quelques semaines de préparation, il partit pour le Canada, où il arriva le 16 mai 1659, et un mois plus tard, le 16 juin, il mit les pieds à Québec : il était le premier évêque à arriver au Canada et dans l'ensemble du continent nord-américain au Nord du Mexique. Au cours des trente années subséquentes, il exerça un ministère pastoral fécond dans l'organisation pastorale de l'Église catholique dans un pays encore en état de mission, faisant plusieurs visites pastorales et exerçant une activité apostolique et missionnaire prodigieuse, au service de quelques milliers de résidents français, mais surtout au service des Amérindiens: il s'engagea pour ces derniers de façon particulière en dénonçant l'exploitation dont ils étaient l'objet de la part des marchands de fourrure, en faisant respecter leur dignité humaine et en favorisant leur conversion au christianisme, mettant une attention particulière à ce qu'il ne soient pas victimes d'abus et par-dessus tout de l'alcoolisme.

Lors d'une visite en France en 1662, il obtint du roi Louis XIV de nombreux privilèges pour l'Église du Canada et pour Québec, qui le premier octobre 1674 fut soustraite par Clément X à la juridiction du diocèse de Rouen et érigée en siège épiscopal. Dans le diocèse de Québec, mais à peu près partout au Canada et même dans les États Unis actuels

dans la région traversée par le Mississippi, François de Laval montra une grande sensibilité et sollicitude pastorale et entreprit un vaste travail d'évangélisation, assisté en cela par les premiers missionnaires jésuites, puis par le clergé local formé par lui. Dans ce but, le 26 mars 1663, il fonda le Séminaire de Québec, qui depuis 1852 est connu comme l'Université Laval; et dans la même année, par décret royal, il fut appelé à faire partie du Conseil souverain de la Nouvelle France. Il fonda progressivement de nombreuses paroisses, y érigeant diverses confréries, en particulier celles dédiées à la Sainte Famille et aux Anges. Le 9 octobre 1668, il fonda le Petit Séminaire de Québec, où huit jeunes Canadiens et de six représentants de l'ethnie de Hurons commencèrent immédiatement leur formation à l'état ecclésiastique

Le 7 juillet 1687, en raison de son état de santé déclinant, il fut contraint de démissionner. Il continua cependant à exercer son ministère au Canada, apportant une contribution spirituelle et exemplaire remarquable à son diocèse. Il passa les dernières années de sa retraite, dans l'ascèse et dans la prière, demeurant au Séminaire qu'il avait fondé, où il mourut le 6 mai 1708. La renommée de sainteté qui caractérisa sa vie et sa mort, continua de croître et à devenir plus forte au fil des ans. C'est seulement en 1878 qu'il a été possible de commencer à Québec le procès ordinaire, et douze ans plus tard, en 1890, le procès apostolique. Le décret sur les vertus héroïques a été promulgué le 28 février 1960. De nombreuses miracles furent attribués à son intercession, et pour quelques-uns on a commencé à d'une étude en vue de leur approbation laquelle fut par la suite laissée de côté à cause de la décision pontificale du 15 mars 1980 de procéder à la béatification « sine miraculis » [traduction : sans miracles] qui a été faite, comme mentionné précédemment, par Jean-Paul II dans la basilique Saint Pierre le 22 juin 1980.

### **Contenu de la *Positio***

Suivant le modèle prévu pour nos *Positiones*, la présente *Positio* s'ouvre par une introduction générale du Procureur Général des Jésuites, le P. Anton Witwer, qui souligne l'importance particulière pour l'Église de la canonisation des trois apôtres et missionnaires du continent américain, à savoir François de Laval, Giuseppe de Anchieta et Marie de l'Incarnation, soulignant l'importance pastorale de cet acte pour la société d'aujourd'hui. Ces éléments sont en outre mis en relief dans les quatre lettres postulatatoires, adressées respectivement et envoyées au pape François, par le Cardinal Préfet de la Congrégation pour les évêques, Marc Ouellet, par le cardinal archevêque de Québec et primat du

Canada, Gérald Lacroix, par le Supérieur général du Séminaire de Québec, Jacques Roberge, et par l'archevêque de Gatineau et président de la Conférence épiscopale, Paul-André Durocher du Canada.

Une large présentation biographique du vécu du premier évêque de Québec est présenté dans la section suivante: dans celle-ci nous mettons en évidence les études et sa formation classique et spirituelle chez Jésuites, la première activité sacerdotale en France, et de là le choix missionnaire et l'activité d'évangélisateur et de fondateur de l'Église en Amérique du Nord, avec un souci particulier pour la formation du clergé indigène mis en œuvre avec la fondation de séminaires, avec la défense et de la promotion humaine et spirituelle des Amérindiens, avec un travail apostolique inlassable, avec une activité de bienfaisance orientée en particulier envers les pauvres et les malades, le tout soutenu par une intense vie de prière et de contemplation, et une forte présence de pénitence et l'ascétisme. Dans un appendice documentaire représentatif on a reproduit certaines interventions de Laval, en particulier, les rapports et la correspondance avec les papes Alexandre VII et Clément X sur la mission canadienne, de même que des lettres et des documents sur la fondation du séminaire; n'oubliant pas une intervention où il menace d'excommunication ceux qui exploitent les Amérindiens et leur vendent des boissons enivrantes.

La section du milieu de la *Positio* est construite à partir des vertus générales vécues par Laval et en particulier par les principales expressions de son intense vie spirituelle et de son activité apostolique, laissant de côté l'exposition schématique de chacune des vertus, déjà largement présentées dans la précédente *Positio* de la béatification. On traite en particulier des fondements de sa spiritualité pastorale et mystique, de son grand esprit de pénitence, de sa dévotion et de son zèle pour l'Eucharistie, de l'originalité de sa dévotion mariale avec ses manifestations extérieures typiques, de sa conception et de ses interventions pour un renouveau de la vie religieuse, de ses priorités pastorales pour la nouvelle évangélisation, incorporées dans la formation du clergé, dans la centralité de la famille, dans l'éducation des jeunes, dans la reconnaissance des droits des communautés autochtones, dans les choix préférentiels pour les pauvres et les impuissants.

Les sections suivantes exposent le processus de la Cause de béatification et tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, fait suite la présentation de la continuité et de l'extension du culte attribué au Bienheureux François de Laval de la Beatification à aujourd'hui (paroisses qui portent son nom, pèlerinages, jubilés, conférences, reconnaissance publique), et donc l'ininterruption de la *fama signorum* [traduction : la renommée des signes] avant et après la béatification, avec une énumération des événements et la présentation extraordinaire et significative des guérisons miraculeuses attribuées

à l'intercession du bienheureux évêque de Québec. Les sections finales consistent en la reproduction du décret sur l'héroïcité des vertus et le Bref pontifical de béatification, d'une note bibliographique d'ouvrages choisis, d'un segment iconographique et enfin de la table des matières de la *Positio*.

## **Conclusion**

Comme il a été mentionné au début, la présente *Positio* vise la canonisation équipollente du bienheureux François de Laval. Pour cette raison, on y a mis en évidence, en plus de la présentation de la biographie, les éléments qui sont particulièrement requis dans ce type de procédure, à savoir un culte ancien, l'attestation constante et commune des vertus et la réputation ininterrompue de miracles. Nous devons toujours prendre en compte que Laval est déjà béatifié, et que cela a nécessité déjà tout un travail d'investigation, d'étude et de présentation de sa biographie et de son activité apostolique, des vertus qu'il a vécues à un degré héroïque et de la constante réputation de sainteté et de signes que reflètent bien les diverses *Positiones* publiées au fil des ans avant la béatification. Tant dans les *Positiones* précédentes que dans la *Positio* actuelle émerge la personnalité et la spiritualité de François de Laval, qui doit être considéré comme un témoignage authentique de foi et de l'amour de Dieu pour les hommes, un véritable apôtre et un missionnaire zélé, un homme de prière et de contemplation, premier évêque de l'Amérique du Nord et fondateur de l'Église canadienne, défenseur des Amérindiens, serviteur des pauvres et des souffrants, le pasteur exemplaire qui porte "sur lui le parfum de ses brebis», comme l'a récemment exprimé de manière personnelle le pape François.

Cette *Positio* est donc soumise et confiée à l'examen des Éminentissimes et Excellentissimes Pères de ce dicastère : un avis affirmatif et un jugement positif pour la canonisation équipollente sera certainement d'un grand secours pour l'Autorité suprême appelée à se prononcer sur les pas ultérieurs à faire.

Du Vatican, le 2 février 2014,  
Journée de la Vie Consacrée.

fr. VINCENZO CRISCUOLO ofm cap.  
Rapporteur général